

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)

MESSAGE POMICOLE | MONTÉRÉGIE-EST

Message n° 2 – le mercredi 10 avril 2024

Bienvenue à la saison 2024 des messages pommes!

À L'AGENDA

Les **17 et 18 juillet** prochains un grand événement aura lieu en Montérégie. Dans le cadre du projet *des vitrines de régie à moindres risques dans la pomme*, pour souligner les 50 ans des Producteurs de pommes du Québec et pour profiter de la tenue du Comité pomicole canadien ayant lieu au Québec cette année, nous désirons vous convier à **La grande tournée pomicole** !

[Programmation](#) et [inscription](#)



CROISSANCE

Selon les températures prévues au cours des prochains jours et les normales saisonnières le débourrement (79 DJ₅) des pommiers du cultivar McIntosh (notre référence) devrait avoir lieu prochainement :

Municipalité	Débourrement	Municipalité	Débourrement
Dunham	17 avril ^N	St-Bruno	14 avril *
Farnham	16 avril ^N	Ste-Cécile	15 avril *
Frelighsburg (chemin Garagona)	16 avril ^N	St-Hilaire	12 avril *
Granby	15 avril *	St-Paul	12 avril *
Rougemont	12 avril *		
Données obtenues via CIPRA : *selon les prévisions ^N selon les normales			

TAVELURE

Les [éjections forcées](#) de spores de tavelure provenant des vergers du réseau pommier ont débuté le 28 mars. Selon les résultats obtenus, **des spores sont matures et prêtes à être éjectées pour tous les sites de la Montérégie**.

Ces résultats sont généralement mis à jour deux fois par semaine. Consultez-les fréquemment.

En 2024, la tavelure est en avance sur le débourrement des pommiers, votre 1^{er} traitement sera donc important puisqu'il y aura présence de spores accumulées et prêtes à l'éjection dès le débourrement.

RAPPEL, pour qu'il y ait infection, ces 3 éléments doivent être présents :

- Des tissus verts 
- Des spores matures 
- Période de mouillure 

La consultation régulière du [site arbres fruitiers](#) d'Agri-Réseau est aussi fortement recommandée pour suivre **l'évolution régionale des risques de tavelure avec le logiciel RIMpro**.

En PFI, on recommande de démarrer la lutte tôt en saison par des **mesures préventives** pour réduire l'inoculum de tavelure dans votre verger en accélérant la décomposition des feuilles au sol :

- Broyage des feuilles de l'année dernière,
- Application d'urée au sol. Consultez la publication « [les spores sont en avance, ne soyez pas en retard](#) » pour la recette à appliquer.
- Pour de meilleurs résultats, l'urée devrait être appliquée après le déchiquetage de la litière.

L'assainissement des vergers au printemps a été couvert en détail dans le bulletin d'information [No 03](#) du 16 avril 2008. Vous pouvez aussi consulter la [fiche 101 du guide PFI](#).

POUR BIEN COMMENCER LA SAISON

Préparation du pulvérisateur :

Pour vous aider à bien préparer la prochaine saison de votre pulvérisateur vous pouvez consulter la [fiche 61 du guide PFI](#) ou les courtes vidéos suivantes :

- [La préparation du pulvérisateur;](#)
- [Le réglage du pulvérisateur;](#)
- [Atteindre la cible: quantité et traitement.](#)
- [Les données requises;](#)
- [Atteindre la cible: débit, espacement et vitesse;](#)

Contrôle des chancres :

Le plus gros du contrôle se pratique par éradication des branches affectées lors du taillage. Cependant, là où les chancres sont vraiment problématiques un traitement au cuivre est recommandé. Ce traitement est conseillé aussi dans les cas connus de brûlure bactérienne pour diminuer les populations de bactéries présentes sur les chancres. De plus, [le cuivre agit comme premier traitement protectant contre la tavelure](#).

Un traitement de cuivre fixe (oxychlorure de cuivre) peut être fait au stade débourrement en utilisant 450 litres de bouillie à l'hectare ou plus pour bien mouiller le tronc et les fourches. Utiliser un pulvérisateur avec un bon système d'agitation. On peut utiliser un fongicide à base de cuivre comme le Copperspray PM à raison de 3.2 kg/ha. Vous pouvez aussi consulter les fiches [105](#) et [106](#) du guide PFI.

Gestion des insectes

Si vous prévoyez appliquer de l'huile ce printemps pour contrôler vos populations de psylle du poirier, de cochenille ([fiche 80 du guide PFI](#)) et/ ou de [tétranyques rouges](#) ([fiche 92 du guide PFI](#)) estimez vos besoins par un dépistage et faites en part à votre fournisseur afin que le produit soit disponible lorsque le « bon » moment d'application arrivera :

- Au débourrement pour les cochenilles
- Vers le pré-bouton rose pour les tétranyques rouges (ou avant si de belles conditions météo sont prévues).

Attention certaines conditions doivent être présentes pour s'assurer d'obtenir de bons résultats :

- Température élevée 15-18°C
- Vent faible
- Pas de risque de gel 48h après l'application
- Éviter les matières actives captane et/ou soufre 10 à 14 jours avant et après l'application

PUNAISES TERNES (fiche PFI # 70)

- Pièges blancs englués
- **Installation avant le débourrement**
- 70 cm du sol
- 1 piège pour 2ha de verger et minimum de 4 pièges par verger.

MINEUSE MARBRÉE (fiche PFI #73)

- Piège multi-pher
- Au centre du verger, à 1,5m de hauteur à l'intérieur d'un pommier
- 1 piège pour 12ha de verger

Prime-Vert – Confusion sexuelle

Vous pouvez dès maintenant faire votre demande d'aide financière pour la confusion sexuelle contre le carpocapse de la pomme et/ ou la sésie du cornouiller ou autre pour la prochaine saison.



Les diffuseurs, les phéromones et les pièges delta utilisés pour la confusion sexuelle sont dans le volet 1, section 1.1.1 du programme tout comme l'applicateur pour le GF-120 et les filets anti-insectes.

Pour ces items, vous bénéficiez d'une enveloppe de 40 000\$/NIM que vous pouvez « dépensez » comme vous voulez pour la durée du programme ou la disponibilité des fonds :

- Une seule demande de 40 000\$ ou moins pour une des saisons de culture à venir.
- Plusieurs demandes pour les prochaines saisons de cultures. Pas de montant maximum par saison sauf 40 000\$. Ça peut être plusieurs demandes d'aide financière qui au total final ne dépasseront pas 40 000\$.

Une bonification (sans toutefois dépasser le 40 000\$) de 15% de l'aide financière est possible pour les producteurs :

- En dernière année de la période de conversion à la production biologique.
- En production biologique.
- Se qualifiant pour la relève.

Toutes les demandes d'aide financière et documents de réclamation doivent être envoyés à cette adresse par les producteurs : Prime-Vert.2023-2026@mapaq.gouv.qc.ca

Si vous possédez plusieurs NIM, SVP, envoyez une demande complète par NIM.

Comme par le passé, vous pouvez inscrire dans l'objet du courriel :

Objet PV 1.1.1. Confusion Sexuelle ~~carpo~~ et /ou ~~sésie~~ - Nom du verger- Montérégie

Votre demande d'aide financière complète comprend :

- Votre formulaire de demande d'aide financière bien complété (sections X. Y. Z) et signé par une personne autorisée à le faire. Avez-vous besoin d'une procuration Prime-Vert ? Si oui, un formulaire est présent à l'annexe 1 de la demande d'aide financière.
- Votre soumission

Si vous êtes en pré-certification ou certification biologique, ajoutez votre preuve, attestation de certification pour la pomiculture.

Si un membre de l'entreprise est considéré comme relève agricole, vous devez joindre les preuves de [formation](#), d'âge et de possession d'au moins 20% des parts de l'entreprise. Ces données seront vérifiées à partir des

informations présentes dans votre dossier d'enregistrement d'exploitation agricole.

Pour tous, assurez-vous que votre [dossier d'enregistrement](#) est à jour : superficie en production, membres et % des parts de l'entreprise de chacun, etc.

Si ce n'est pas le cas, contactez le 1-866-822-2140 ou par courriel à l'adresse daet@mapaq.gouv.qc.ca

À la suite du dépôt de votre demande d'aide financière, vous recevrez un accusé-réception, une confirmation de recevabilité et une lettre de décision avec une convention d'aide financière.

Pour le paiement de la subvention, vous devrez faire parvenir à l'adresse Prime-Vert.2023-2026@mapaq.gouv.qc.ca pour chacun de vos NIM :

- Votre formulaire de réclamation de dépenses signé
- Vos factures et vos preuves de paiement pourraient vous être demandées. Conservez-en des copies à proximité.
- D'autres documents pourraient aussi vous être demandés dans la lettre de convention

Pour plus d'informations :

- [Programme](#)
- [Volet 1](#)
- [Demande d'aide financière](#)

Bon début de saison !

Karine Bergeron, agronome

Conseillère en pomiculture et viticulture, MAPAQ

Karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Bureau: 1-800-472, 4846, poste 4342

Cellulaire : 819-434-2853

ANNONCES :

- [L'affiche PFI 2024](#) est maintenant disponible en ligne. Vous devriez recevoir votre version papier par la poste la semaine prochaine.
- Abonnez-vous gratuitement au [réseau d'avertissements phytosanitaires](#) (RAP) pomme afin de recevoir rapidement les dernières informations concernant la production.
- Les [présentations de la journée horticole pomme 2023 de Saint-Rémi](#) pour lesquelles nous avons une autorisation de publication sont disponibles sur Agri-Réseau

DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET PRÉVISIONS

- Prévisions météo horaires (Environnement Canada) :

[Cowansville](#)
[Granby](#)
[St-Bruno](#)

[Dunham](#),
[Hemmingford](#),
[Ste-Cécile](#)

[Farnham](#),
[Henryville](#),
[St-Hilaire](#)

[Franklin](#),
[Marieville](#)
[St-Paul](#)

[Garagona](#),
[Rougemont](#),
[St-Grégoire](#)

- [Environnement Canada](#) pour diverses municipalités
- Pour les secteurs bordant la frontière, [Eye on the sky](#) produit par l'observatoire du Musée Fairbanks de St-Johnsbury au Vermont.
- [Agrométéo](#)

Pour voir venir la pluie :

- [Radar météo de Montpellier, au Vermont](#)
- [Radar météo Environnement Canada](#)

RIMpro

